

Jeudi 4 mars 2020 – N°3371

Un Week-end riche en émotions avec la Finale du Swim Tour à Massy et avec l'Open de France à Paris



MEETING NATIONAL EUROCOM DE MASSY
 6, 7 & 8 MARS 2020
 CENTRE OMNISPORTS PIERRE DE COUBERTIN
 AVENUE DU NOYER LAMBERT
 91300 MASSY
 Suivez-nous >>> [f](https://www.facebook.com/FSMASSYNATATION) [i](https://www.instagram.com/FSMASSYNATATION) [y](https://www.youtube.com/FSMASSYNATATION)
[FSMASSYNATATION.COM](https://www.fsmassynatation.com)

OPEN DE FRANCE NATATION ARTISTIQUE
 6.7.8 MARS 2020 PARIS
 PISCINE GEORGES VALLEREY
 Billetterie et infos sur www.open-natation-artistique.fr

Bon courage à l'ensemble des Franciliens qui participent à ces deux beaux évènements !

ISSN 2679-0718

La Ligue Ile-de-France de Natation soutient la Nuit de l'eau. Nous serons présents à Orsay, à Villejuif et à Vanves pour cette édition 2020.

orsay STADE NAUTIQUE D'ORSAY unicef

SAMEDI 28 MARS 2020 DE 16H30 À MINUIT !

"La Nuit de l'eau"

ENTIÈREMENT AU PROFIT DE L'UNICEF

Parcours Pirate Kayak

WaterBall Plongée

Fil Rouge Natation Synchronisée

Aquagym Buvette

CAO Ile de France Natation CIC LA NUIT DE L'EAU université PARIS-SACLAY IUT DE SCEAUX

STADE NAUTIQUE YOURI GAGARINE, 67 RUE YOURI GAGARINE 94800 VILLEJUIF

NATATION unicef pour chaque enfant

MOUILLONS LE MAILLOT
AU PROFIT D'UNICEF

Samedi 28 Mars
17h-21h

La Nuit de l'eau

Aquagym 17h30 et 19h30
Aquabike 18h30 et 20h30
Natation Synchronisée De 17h à 18h
Baptême de Plongée De 18h à 21h
Diplômes de Natation et Conseils De 17h à 21h

Expo Photo
Aquabike
Aquagym
Natation
Plongée
Jeux Divers

Entrée 2€

BUVETTE SUR PLACE

Une soirée parrainée par Camille Lacourt et Laury Thilleman

www.lanuitdeleau.com #MouillonsNous #NuitDeLeau

sacem C NEWS DOUBLT CIC TYR RMC



Mouillons nous

28 MARS 2020



► **Assemblée Générale du Comité Départemental de Seine St-Denis**

L'AG du CD93 convoquée exceptionnellement, s'est déroulée de manière fluide.

La secrétaire générale, Martine MONNY, a conduit la réunion avec l'ordre du jour prévu, celui-ci a été un peu bouleversé avec les invités.

En effet, à la demande de la Ministre des Sports, Roxana MARACINEANU, Gaëlle OGER, conseillère de son cabinet, nous a fait l'honneur de sa présence.

Elle a beaucoup partagé, avec les clubs réunis dans la salle, sur les équipements en Seine St Denis et le plan aisance aquatique.

Son intervention a été très appréciée. Après la réunion, les clubs sont venus échanger longuement avec elle.

Jean-Jacques BEURRIER a passé le message suivant, suite à la demande de la ministre faite au président de la FFN :

Le réseau fédéral (FFN, LIFN, CD93 et ses clubs) doit proposer un projet d'équipement pour le territoire, une sorte de schéma de cohérence sportive du territoire.

Ce besoin répond à la multiplication des projets sur le territoire, qu'il convient de rationaliser. La FFN est chargée de cette analyse afin que l'état puisse arbitrer les subventions dont chaque projet pourra bénéficier.

Les clubs sont en attente de la suite à donner, par la mise en place d'une correspondance FFN.

Pour revenir au sujet de fond de l'AG où environ 70% des voix étaient représentées :

- 6 nouvelles personnes ont été élues, ce qui fait un comité directeur assez fourni qui pourra travailler ;

- un président a été élu à l'unanimité des membres du Comité directeur, ainsi que par les votants des clubs ;

- Son nom est : BOUAICHE Tedj-Eddine, il est membre du comité directeur de l'ES Stains.

Souhaitons-lui tous nos souhaits de réussite dans cette tâche !

agenda de la Ligue				
03-mars	réunion de bureau LIFN	bureau restreint		
04-mars	réunion BUREAU FFN	Jean-Jacques BEURRIER		
06-mars	Open de natation artistique	Jean-Jacques BEURRIER	élus LIFN + invités	
07-mars	Open de natation artistique	Jean-Jacques BEURRIER	élus LIFN + invités	
08-mars	Open de natation artistique	Jean-Jacques BEURRIER	élus LIFN + invités	
08-mars	Meeting de Massy	Jean-Jacques BEURRIER		
09-mars	trophées femmes en or CROSIF	Jean-Jacques BEURRIER	Christelle MIGNE	
10-mars	réunion de bureau LIFN	bureau restreint		
11-mars	réunion BUREAU FFN	Jean-Jacques BEURRIER		
14-mars	réunion pour N2 à melun	Jean-Jacques BEURRIER	Jean BOULANGER	
15-mars	Web Challenge à Sarcelles	Jean-Jacques BEURRIER		



www.sports.gouv.fr

PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT TOUS CONCERNÉS

LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT NE DOIVENT PAS ÊTRE UN TABOU.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La violence peut résulter ou prendre la forme d'une manipulation, d'une séduction, d'une emprise ou d'un abus d'autorité. L'utilisation de la force et de la menace n'expliquent pas à elles seules la caractérisation d'une violence sexuelle.

Les violences sexuelles regroupent :

- **les agressions sexuelles** : des comportements basés sur l'utilisation de la force, menace, contrainte ou surprise de la part de l'agresseur qui peuvent prendre la forme de viols et/ou attouchements (un baiser, une caresse et autres).
- **les atteintes sexuelles** : des actes de pénétration sexuelle qui ne supposent pas l'emploi de la violence, de la contrainte ou de la menace (suite par exemple à des gestes de tendresse insistants ou des contacts physiques insistants) et qui sont commis par un majeur sur un mineur de moins de 15 ans.

- **Le harcèlement sexuel** : une violence sans impact sur l'intégrité physique de la victime mais qui peut prendre la forme :
 - de chantage dans le but d'obtenir des faveurs sexuelles ;
 - d'invectives et humiliations répétées à caractère sexuel ;
 - d'attitudes d'exhibitionnisme ou de voyeurisme.
- **Le bizutage** : il se caractérise le plus souvent par l'obligation d'accomplir des actes humiliants et dégradants notamment en début d'année scolaire ou de saison sportive.

Tous ces comportements sont punis par la loi.

À RETENIR

- Les agresseurs ne sont pas toujours ceux que l'on imagine. Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme, d'un proche, d'une personne de confiance, d'un camarade, d'un encadrant ou d'une personne ayant autorité...
- Les garçons comme les filles peuvent être victimes de violences sexuelles.
- Toutes les disciplines sportives sont concernées.
- Les violences sexuelles peuvent survenir dans des lieux et situations très variés : le vestiaire ou l'internat, en situation isolée

ou dans des contextes collectifs (entraînement, compétition, déplacement) ou encore des temps liés à la culture sportive (fête).

- Plus le délai entre l'acte commis et sa divulgation est important :
 - plus les victimes s'exposent à des traumatismes psychologiques ou difficultés scolaires et des souffrances supplémentaires ;
 - plus le dossier sera long et difficile à instruire sur le plan judiciaire et administratif du fait de l'éloignement temporel des preuves.

Aucune victime de violences sexuelles n'est responsable de ce qui lui arrive.

IMPORTANT !

IL NE FAUT PAS RESTER SEUL AVEC SES DOUTES, SES QUESTIONS, SES INQUIÉTUDES, IL FAUT PARLER DE LA SITUATION RENCONTRÉE OU RAPPORTÉE AVEC LES AUTRES SPORTIFS, PROFESSIONNELS DE SON ÉQUIPE, SA HIÉRARCHIE, SON ENVIRONNEMENT, SA FAMILLE.

ATTENTION !

Aux fausses allégations punissables par la loi. Elles s'observent parfois dans le cas de conflits familiaux ou entre les parents et la structure/l'institution.

POURQUOI BRISER LE SILENCE ?

SI VOUS ÊTES VICTIME mineur(e) ou adulte

- Pour ne plus en souffrir et en être dépendant(e).
- Pour être aidé(e) et vous protéger.
- Pour retrouver votre intégrité.
- Pour que cela n'arrive pas à quelqu'un d'autre ou que cela recommence...
- Parce que ces agissements sont inacceptables, punis par la loi.
- Parce que c'est un droit de se défendre lorsqu'on subit ces actes.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN mineur(e) ou adulte

- Parce que c'est un devoir de signaler lorsque vous avez la conviction de la survenance de tels faits.

SI VOUS ÊTES ACTEUR DU SPORT (DIRIGEANT, ENCADRANT, ÉDUCATEUR, PARENT, PRATIQUANT ET AGENT DANS LES SERVICES...), VOUS ÊTES TENU DE :

- **signaler** les actes de violence sexuelle portés à votre connaissance par la victime ou une personne à qui la victime s'est confiée directement auprès du Procureur de la République en l'absence de doute. Sinon, auprès d'un des contacts mentionnés ci-dessous pour bénéficier d'un accompagnement et de conseils :
 - auprès des numéros d'appel d'urgence : dont le 119 pour les mineur(e)s ;
 - auprès de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) de votre département en lui transmettant une information préoccupante ;
 - auprès d'une autorité administrative (DDCS-PP) ;
 - auprès d'une association.
 en application de l'article 434-3 du code pénal, pour tout citoyen ;
 en application de l'article 40 du code de procédure pénale, pour tout agent public.
- **tenir compte des signaux** que la victime pourrait exprimer, sans nécessairement le verbaliser. **En aucun cas, vous ne devez les banaliser ou les sous-estimer.**

JE SUIS **ENCADRANT SPORTIF** : **QUELS RÉFLEXES** DOIS-JE ADOPTER **VIS-À-VIS DES MINEUR(E)S ?**

DOUCHES ET VESTIAIRES

- Respecter la sphère privée, la dignité et la pudeur de chacun.
- S'il n'y a qu'une douche et un vestiaire pour les jeunes et les encadrants, les utiliser à tour de rôle, adultes et enfants jamais ensemble.
- Ne pas aller dans les vestiaires avec des pratiquants. Dans tous les cas, frapper et s'annoncer avant d'entrer.
- Rappeler aux sportifs que participer à se doucher collectivement après l'activité n'est pas une obligation et qu'ils ne sont pas obligés de se dévêtir totalement dans un vestiaire.
- Interdire les prises de vues, photos ou vidéo.

HÉBERGEMENT

- Loger séparément d'une part encadrants, sportifs, et d'autre part garçons et filles.
- Interdire la présence à toute personne non autorisée dans les chambres ou dans les bâtiments.

TRANSPORTS

- Éviter de véhiculer un pratiquant seul.

CONTACTS ET MARQUES D'AFFECTION

- Montrer clairement ses intentions en limitant les contacts à des endroits « sûrs » tel que les mains, les épaules.
- Éviter toute attitude ambiguë dans la relation éducateur - pratiquant (cadeaux...).

QUI CONTACTER ?

VICTIMES MINEUR(E)S

- Le 119 « Enfance en Danger » (7j/7 - 24h/24 - Gratuit)

VICTIMES MAJEUR(E)S

- 3919 « Violences Femmes Info » - Gratuit
- Site gouvernemental - Arrêtons les violences
<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
- Le portail de signalement gratuit, anonyme et disponible 24h/24 du ministère de l'Intérieur :
<https://www.service-public.fr/cmi>

CONVERSATIONS PRIVÉES

- S'assurer d'un accès visuel pour les personnes de l'extérieur, se questionner sur les limites entre « confiance » et « abus de confiance ».
- Interdire le bizutage ou tout acte dégradant.

LES **SIGNAUX DE DÉTRESSE** À REPÉRER

COMPORTEMENTS DE REPLI

- Perte de confiance en soi et envers les autres.
- Perte d'intérêt pour la pratique sportive.
- Perte d'appétit (restriction inadaptée de l'alimentation).
- Évitement vis-à-vis de l'entraîneur, du personnel de la structure, des autres sportifs.
- Isolement au sein du groupe, repli sur soi.
- Comportements autodestructeurs.
- Propos suicidaires.
- Signes de régression (troubles du sommeil, absence de concentration, baisse des performances, retards répétés, absentéisme...).
- Baisse de performance.

COMPORTEMENTS EXCESSIFS

- Surinvestissement ou abandon.
- Boulimie ou anorexie.
- Sur-habillage du sportif.
- Comportement inadéquat (provocation...) et surtout changement soudain, inhabituel et disproportionné.

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS

- Association Colosse aux Pieds d'Argile
Tél. : 07 50 85 47 10 - E-mail : colosseauxpiedsdargile@gmail.com
Site : <http://www.colosseauxpiedsdargile.org/contact/>
- Association La Voix De l'Enfant
Tél. : 01 56 96 03 00 - E-mail : info@lavoixdelenfant.org
Site : <http://www.lavoixdelenfant.org>
- Association Les Papillons - Tél. : 06 33 53 69 74
Site et contact : <https://www.associationlespapillons.org/contact>
- Comité Éthique et Sport - Tél. : 06 14 42 01 74
Site et contact : <http://www.ethiqueetsport.com/contact/>
- Le Comité National Contre le Bizutage
Tél. : 06 07 45 26 11 ou 06 82 81 40 70 ou 06 07 76 93 20
Site : <http://www.contrelebizutage.fr/contact.php>

SI VOUS ÊTES AGENT DE L'ÉTAT DANS LES SERVICES, ÉTABLISSEMENTS ET FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET QU'UN FAIT DE CETTE NATURE EST PORTÉ À VOTRE CONNAISSANCE :

▶▶ **saisir immédiatement** le Procureur de la République sur la base de l'article 40 du Code de Procédure Pénale (CPP) via un signalement. Afin d'être exploitable, ce signalement doit être établi par écrit, son auteur et le service dont il dépend, identifiés, et le contenu du signalement doit être le plus précis possible (état civil de la victime, adresse de son domicile, identité de l'auteur présumé des faits, éléments de contexte sur la révélation des faits), sans empiéter sur l'enquête à venir. Si les faits sont révélés par la victime, il convient de recueillir ses déclarations et de les retranscrire telles quelles, sans les modifier ou saisir la CRIP du département en lui transmettant une information préoccupante ;

▶▶ **engager une procédure administrative** : afin de vérifier la réalité des faits suite à un signalement (direct ou indirect), mise en place d'une enquête administrative par la DDCS/ DDCSPP (représentant du Préfet). Il convient de préciser que le recueil de la parole nécessite des compétences spécifiques. Aussi, un accompagnement in situ par des personnes ressources qualifiées est requis dans l'intérêt de la victime

(cf. liste des associations ci-dessus). Le Préfet (via la DDCS ou DDCSPP) pourra alors prendre un arrêté d'urgence motivé et valable pour une durée limitée à six mois ;

▶▶ **informer la direction des sports** des procédures engagées à l'adresse suivante : signal-sports@sports.gouv.fr

S'INFORMER

Pour plus de précisions sur les procédures, vous pouvez vous reporter au Vade-Mecum réalisé par le ministère des Sports à l'usage des services déconcentrés, des fédérations sportives et des établissements publics de formation dans le domaine du sport :

http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/vademecum_violsexsport2018_v2b.pdf

Le ministère des Sports met en place des outils à votre service : <http://sports.gouv.fr/> (rubrique Prévention/Ethique Sportive / Se documenter)

Un nouveau guide de la Ligue Ile-de-France de Natation à destination des clubs est en ligne sur notre site dans la rubrique « Le porte document du dirigeant ».

Ce guide est destiné à vous aider à structurer votre club.
Nous espérons que vous y trouverez des solutions et des réponses à vos questions.
Bonne lecture à tous !





Voici les résultats des championnats de France en eau glacée de nos Franciliens

Julien ZINSMEISTER du CS Meaux : 1^{er} sur 100m Nage Libre, 1^{er} sur 200m Nage Libre, 1^{er} sur 450m Nage Libre, 2^{ème} sur 1000m Nage Libre et 1^{er} sur 50m Papillon ;

Pierrick LOPEZ-ONATE du CN le Plessis Robinson : 2^{ème} sur 200m Nage Libre ;

Axel REYMOND de l'AAS Sarcelles : 1^{er} sur 1000m Nage Libre ;

Clément MELONI de l'AAS Sarcelles : 1^{er} sur 50m Dos ;

Arthur GERMAIN-HIDALGO du Neptune Club de France : 3^{ème} sur 50m dos.

Un grand bravo à eux pour leur courage !





**Le Nautic Club Rambouillet (NCR)
et le lycée Louis Bascan
officialisent leur partenariat**



Une section sportive Natation ainsi qu'une section sportive Apnée seront proposées dès la rentrée 2020 à Rambouillet

Deux créneaux de deux heures les lundi et mercredi matin seront libérés des emplois du temps des élèves pour leur permettre de s'entraîner sans rater de cours. L'inscription se fera sur le niveau de natation et la motivation des élèves. Les futurs apnéistes ou nageurs devront être licenciés dans un club FFN ou FFESSM, de préférence au NCR. Une participation à l'AS Sportive du lycée sera fortement conseillée.

Le **lycée** Louis Bascan est le plus grand établissement scolaire des Yvelines : 2400 élèves, 350 intervenants (administratifs, éducatifs et d'entretien), 17 bâtiments sur 17 hectares de parc boisé situé en plein centre-ville face au parc du château de Rambouillet. Une des spécificités du lycée est l'accueil et l'intégration des sportifs de haut niveau du centre de football de Clairefontaine.

La **piscine** des fontaines, en cours de réhabilitation et d'extension, offrira dès septembre un complexe aquatique doté d'un bassin sportif de 25m et d'un bassin olympique de 50m. La piscine des fontaines est à moins de 15 minutes à pied du lycée.

Le **NCR** propose des créneaux natation de 1h à 2h, en fonction des niveaux, du lundi au samedi et des doubles entraînements quotidiens matin et soir. Des créneaux apnée sont proposés les mercredi et jeudi soir. Les entraîneurs diplômés d'état en collaboration avec les professeurs d'EPS responsables des sections sportives, accompagneront tous les profils de nageurs quel que soit leur niveau que ce soit en natation course, en natation eau libre ou en apnée.

L'**internat** du lycée dispose de 48 places permettant d'accueillir les jeunes de toutes les sections. Un second internat au CFA - MFR de la Grange Colombe permet de compléter cette offre d'hébergement à Rambouillet.

Rambouillet jouit d'un cadre privilégié. Sa forêt, ses infrastructures sportives, sa localisation géographique à 30 minutes de Paris en font une ville réunissant toutes les conditions pour que les jeunes puissent développer leur double projet scolaire et sportif.

**Nous convions à une réunion d'information
les parents, les collégiens en 3^{ème}, les lycéens de seconde et de première
le 20 mars à 20h00 au local du NCR situé sur le parking de la piscine de Rambouillet
(36 rue des fontaines 78120 Rambouillet)**

Cette réunion précédera la journée portes ouvertes du lycée Louis Bascan du 28 mars :

<https://lyc-bascan.fr/category/le-lycee/portes-ouvertes/>

Site et lien vers la présentation du lycée :

<https://lyc-bascan.fr/presentation-du-lycee-bascan/?download=55>

Liens vers les pages du club :

<https://www.ncrambouillet.com/>

<https://www.facebook.com/ncrnatation>

<https://www.facebook.com/NCRApneePlongee>

Siège social : 36 rue des Fontaines – BP 90067 – 78515 RAMBOUILLET Cedex Tel Club : 06 79 29 62 09 Mail : secretariat.ncrambouillet@gmail.com

Agréé par le Ministère Jeunesse et Sports sous le N° NCR 78 S 185 Association affiliée à la F.F.N. sous le N° 3766 09/77 et la F.F.E.S.S.M. sous le N° 07.78.255

COMMISSION WATER-POLO

Compte-rendu de la commission Water-Polo du 2 mars 2020

Présents : MM. Cocouch (ctsr) et Guerguadj

LIFN :

Sélections Régionales

Collectif U15 garçons : sur invitation du Pays d'Aix Natation au tournoi U15 Trophée Sainte-Victoire du 29 février au 1er mars 2020 avec la participation de 6 équipes, ce tournoi a servi au collectif LIFN en stage de préparation à la CFL U15 garçons.

Une seule victoire pour 5 rencontres

Le tournoi a été remporté par le Team Strasbourg.

La délégation Ile-de-France remercie chaleureusement tous les bénévoles (parents) qui se sont très bien occupés de nous depuis l'arrivée à la gare Aix TGV jusqu'au départ de celle-ci, merci et bravo pour cette très bonne organisation ; merci à Julien Aspar pour l'invitation et les cadeaux de bienvenue.



CFR U13 : regroupement du collectif le samedi 28 mars 2020 de 12h30 à 15h00 à la piscine de Bondy

Arbitrage : Compte-rendu d'Élisabeth Klein en pièce jointe

Le secrétaire Otheman Guerguadj

FORMATION OFFICIELS B WATER POLO - Yvelines

- 1^{ère} partie à CONFLANS STE HONORINE le 30/11/2019
- 2^{nde} partie à SAINT GERMAIN EN LAYE le 14/12/2019

- **Organisation par le Comité Départemental des Yvelines avec le soutien de la Ligue Ile-de-France**
- **Formateur : Pascal BOUCHEZ**

- 18 candidats sur la 1^{ère} session, 16 sur la 2^{nde}

- **Résultats :**
 - ✓ Thomas, Félix, Caroline, Loïs, Jean-Christophe et Julien de l'USC
 - ✓ Quentin, Vincent, Fabien, Rémi, Bruno, Christophe et Camille du CNO
 - ✓ Gwladys et Hassane du WPM
 - ✓ Franck du CPM

Ont obtenu leur partie théorique.

Un livret va leur être envoyé par la Ligue Ile-de-France afin de valider la partie pratique sur 5 matchs.



Cette formule d'organisation par un département, permet aux stagiaires de limiter leurs déplacements, ce qui a permis d'avoir plus de présents à cette formation de proximité.

Ce « test de département pilote » a été très positif, tant dans l'organisation que dans sa réalisation. Le fait que cette formation soit sous la responsabilité du formateur validé par la Ligue Ile-de-France est également une bonne chose. Cela a été un vrai moment de partage d'expériences et de questions réglementaires.

Tous nos remerciements à :

- **Pascal BOUCHEZ** (merci aussi de t'être prêté au jeu de la feuille de match)
- **La Ligue Ile-de-France** pour avoir testé cette formation « décentralisée », avec bien sûr la commission Water-Polo et l'**Erfan Ile-de-France**
- **Le Comité Départemental 78** d'avoir été « département pilote » de cette nouvelle formule
- **Michel BOURSE**, représentant WP du 78 et **Didier LAHAYE**, Président
- **La piscine de Conflans** pour la mise à disposition de sa salle de réunion pour la 1^{ère} partie de la formation
- **Benoit ONILLON de Keller Williams**, club partenaire du CNO, pour la mise à disposition de sa salle de réunion pour la 2^{ème} partie de la formation. Merci beaucoup de l'accueil, Benoit !
- **Les clubs et les dirigeants** de l'USC, du CNO et du WPM et tout particulièrement **Catherine VOLTZ et Christophe GRESSIER**



Elisabeth KLEIN



DIMANCHE 15 MARS 2020

9H A 17H

FORMATION PSC1 – PSS1

Ligue Ile-de-France de Natation, 163 Bld Mortier 75020 PARIS

En partenariat avec la FFSS Association des Sauveteurs Secouristes de la Seine

Vous êtes nageur(se)s, officiels, bénévoles, dirigeants de clubs, et vous êtes amenés à côtoyer différents publics lors de manifestations sportives et dans votre vie de tous les jours : Venez vous former aux gestes qui sauvent.

Ces formations courtes permettent au public de devenir le premier maillon de la chaîne des secours. Elles forment sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours.

Programme :

- Former aux principaux accidents lors de la pratique sportive.
- Apprendre les gestes de premiers secours.
- La Traumatologie (Protocole G.R.E.C).
- La prévention de la mort du sportif (10 règles d'or des recommandations éditées par le Club des Cardiologues du Sport).
- La prise en charge adaptée de l'accident du sport, sur le plan humain et matériel.

Réservez votre place, inscription auprès de l'ERFAN Ile-de-France : erfan@lif-natation.fr

Coût de la formation par stagiaire : 70€



Nous vous convions à participer à la formation organisée à la Ligue IDF

PSC1 et PSS1

PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1

PSS1 : Prévention et Secours du Sport de niveau 1

Formation ouverte à toutes les personnes, âgées d'au moins 16 ans, licenciées FFN, souhaitant se former aux gestes de premiers secours

Inscription auprès de l'ERFAN Ile-de-France avant le 6 mars 2020

ERFAN IDF
163 Bld Mortier
75020 Paris

01.40.31.19.52

erfan@lif-natation.fr

<http://iledefrance.ffnatation.fr>



**DU LUNDI 6 AVRIL AU
SAMEDI 11 AVRIL 2020**

**FORMATION BNSSA ET PSE1
+ FORMATION D'ADAPTATION A L'EMPLOI**

**En partenariat avec la FFSS Association des Sauveteurs
Secouristes de la Seine et le territoire Est-Ensemble**

Programme de la formation BNSSA + PSE1 du 6 au 11 avril 2020 :

THÉORIE ET RÉGLEMENTATION :

Surveillance et responsabilités, les lieux de surveillance, la réglementation nautique, la prévention des noyades, l'organisation des secours, le vent et la mer.

TECHNIQUES DE SAUVETAGE AQUATIQUE :

Approche du noyé, prise de la victime au fond de l'eau, remontée à la surface, maintien de la victime, remorquage, sortie de l'eau, parades aux prises du noyé.

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE NIVEAU 1 :

La formation PSE1 (35h) est incluse dans la formation initiale du BNSSA.

Programme de la formation d'adaptation à l'emploi

Les samedis 18 avril et 16 mai 2020 :

PREVENTION DES INCIDENTS ET DES ACCIDENTS LIES AU MILIEU AQUA :
Identifier les dangers et les prévenir, garantir la sécurité des usagers, s'initier au droit des baignades.

L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DU PUBLIC :

Etudier et appliquer le POSS, informer le public, réaliser une surveillance active, s'insérer dans une équipe de sauveteurs, la posture professionnelle.

Coût total (PSE1 inclus) par stagiaire : 590€

Dès l'obtention du BNSSA, possibilité de participer les mercredis et les week-ends à des stages pratiques dans les piscines d'Est-Ensemble afin de participer et découvrir les différentes facettes du métier de surveillant sauveteur. Ces stages sont rémunérés ce qui permet le financement de plus d'un tiers de la formation.



**Est
Ensemble
Grand Paris**

**Nous vous convions à
participer à la formation
organisée sur le territoire
Est-Ensemble**

**Stade Nautique Maurice Thorez
21 Rue du Colonel Raynal
93100 Montreuil**

**BREVET NATIONAL DE
SECURITE ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE
(FORMATION PSE1 INCLUSE)**

**Formation ouverte
à toutes les
personnes, âgées
d'au moins 17 ans,
licenciées FFN, se
destinant à la
surveillance d'une
baignade**

**Inscription auprès
de l'ERFAN
Ile-de-France avant
le 27 mars 2020**

ERFAN IDF

163 Bld Mortier
75020 Paris

01.40.31.19.52

erfan@lif-natation.fr

<http://iledefrance.ffmatation.fr>



**ERFAN
LIGUE ILE-DE-FRANCE**



FORMATION BNSSA
organisée par l'ERFAN Ile-de-France
En partenariat avec





**Est
Ensemble
Grand Paris**

Date limite du dépôt des dossiers d'inscription
Vendredi 27 mars 2020 à 16h à l'ERFAN Ile-de-France
Nombre de places : 24 maximum

**BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE
AQUATIQUE
(FORMATION PSE1 INCLUSE)
+ FORMATION D'ADAPTATION A L'EMPLOI**

Missions

Prévenir les usagers des risques de la baignade par une information explicite, et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade. Surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite. Intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.

Public concerné

Toutes les personnes, âgées d'au moins 17 ans, licenciées FFN, se destinant à la surveillance d'une baignade

ERFAN – Ligue Ile-de-France
163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52
Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr
Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



En partenariat avec le Territoire Grand Paris Sud

FORMATION BPJEPS AAN

Donnant le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS)

Conditions d'accès à la formation

Être titulaire :

- Du Premiers Secours en équipe de niveau 1 (PSE1) à jour
- du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à jour
- du certificat médical de non contre-indication
- Avoir satisfait aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) qui peuvent être validés de plusieurs façons
 - * Effectuer un 800m nage libre (en moins de 16 minutes) lors d'une compétition de la Fédération Française de Natation (FFN) avant le premier jour de formation.
 - * Pour les licenciés FFN, posséder un Pass' compétition de l'École de Natation Française.
 - * Faire valider son 800m Nage libre (en moins de 16 min) par un organisme indépendant, l'ARFA, qui propose deux sessions de test : le mercredi 11 mars 2020 à Yerres (Inscriptions au plus tard le 11 février) et le mercredi 6 mai 2020 à Montmorency (Inscriptions au plus tard le 6 avril). L'inscription s'effectue sur leur site : <http://tepenligne.arfa-idf.asso.fr/>

Objectifs de la formation

- Être capable de concevoir un projet pédagogique et d'enseignement.
- Être capable de conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissage pluridisciplinaires et d'enseignement des différentes nages.
- Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.
- Être capable d'assurer la gestion des aspects liés à l'hygiène de l'eau et de l'air.
- Être capable de prévenir les risques liés à la sécurité du public.
- Être capable de participer au fonctionnement de la structure.

Déroulement de la formation

Formation en alternance de mai 2020 à mai 2021

TEP : modalités et dates ci-dessus

Tests de sélection : 7 mai 2020

Positionnement : 8 mai 2020

Début de la formation : 11 mai 2020

687h en centre et 564h en structure



Possibilité de travailler en tant que BNSSA dans une piscine du Territoire GPS en juillet et/ou août 2020

**Nous vous convions à
participer à la formation
organisée sur le territoire
Grand Paris Sud
(Grigny comme lieu principal)**

**Brevet Professionnel de la
Jeunesse, de l'Education
Populaire et du Sport
Activités Aquatiques et de la
Natation**

**Formation ouverte à
toutes les personnes se
destinant à devenir
Maître-Nageur Sauveteur
(MNS)**

**Tarif de la formation :
6500€**

**Tarif réduit :
Licencié dans un club FFN
du Grand Paris Sud ou
domicilié sur le territoire
Grand Paris Sud : 1500€**

Frais de dossier : 70€

**Inscription auprès de
l'ERFAN Ile-de-France
avant le 7 avril 2020**

ERFAN IDF

163 Bld Mortier

75020 Paris

01.40.31.19.52

erfan@lif-natation.fr

<http://iledefrance.ffnatation.fr>



MARDI DE LA FFN

Sensibilisation aux risques de violences sexuelles, de harcèlement et de bizutage

PUBLIC VISÉ

- * Entraîneurs salariés/bénévoles, dirigeants, nageurs, etc.

PRÉREQUIS

- * Etre licencié FFN

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- * Définition des violences sexuelles, du harcèlement et du bizutage
- * Identification des signaux forts et faibles
- * Processus de signalement des violences
- * Recueil de la parole de la victime

CONTENUS DE LA FORMATION

- * Notions juridiques importantes
- * La pédocriminalité- témoignage
- * Charte des Colosses
- * Étude de cas en s'appuyant sur des articles de presse et ou des situations professionnelles rencontrées
- * La victime et ses traumatismes

INTERVENANT

Simon Latournerie - Association Colosse aux pieds d'argile

COÛTS DE LA FORMATION

	Entraîneur salarié	Bénévoles*, Licenciés FFN...
Frais pédagogiques	100 €	50 €
Frais de restauration	Déjeuner du 17/03 pris en charge par la FFN	

* sur présentation d'un justificatif (carte étudiant, demandeur emploi, attestation du président de club)

Effectif de la journée : 25 personnes maximum



INFAN FFN

DATES ET VOLUMES HORAIRES

Mardi 17 mars 2020
de 09h30 à 17h00
Accueil à partir de 9h00

Volume horaire : 6 heures

LIEU DE FORMATION

Fédération Française de Natation

104 rue Martre
CS 70052
92583 CLICHY Cédex

Métro 13
Mairie de Clichy

CONTACT & INSCRIPTIONS

Pour vous inscrire, renvoyez le bulletin d'inscription à infan@ffnatation.fr ainsi que par courrier (pour le règlement des frais) avant le **jeudi 12 mars 2020**.

Valentin MATHOU,
INFAN
01.70.48.45.51

Institut National de Formation des Activités de la Natation
Fédération Française de Natation
104 rue Martre, CS 70052,
92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité :
11753454075
Numéro SIRET :
775 695 802 00063
Code APE :
93 12 Z



MARDI DE LA FFN

Sensibilisation aux risques de violences sexuelles, de harcèlement et de bizutage

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le jeudi 12 mars à infan@ffnatation.fr

Et par courrier à l'adresse de la FFN, 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex, avec le règlement à l'ordre de l'INFAN-FFN

IDENTITÉ DU STAGIAIRE

Prénom/Nom :

Club :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Educateur salarié Educateur bénévole

Autre (précisez) :

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation est financée par :
 OPCO Employeur Fonds personnels
 Autre (précisez) :

Dans tous les cas, merci de joindre au bulletin d'inscription le chèque à l'ordre de l'INFAN-FFN pour les frais pédagogiques.

CIC		Crédit Industriel et Commercial	
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Identifiant national de compte bancaire - RIB			
Banque	Guichet	N° compte	Cle
30066	10781	00020383303	07
Devise		Domiciliation	
EUR		CIC PARIS JAURES	
Identifiant international de compte bancaire			
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	3006 6107 8100 0203 8310 307	CMCIFRPP	
Domiciliation		Titulaire du compte (Account Owner)	
CIC PARIS JAURES 125 AVENUE JEAN JAURES 75019 PARIS ☎ 01 53 35 43 67		INFAN 104 RUE MARTRE CS 70052 92583 CLICHY CEDEX	
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.		PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	



INFAN FFN

DATES ET VOLUMES HORAIRES

Mardi 17 mars 2020
 de 09h30 à 17h00
 Accueil à partir de 9h00

Volume horaire : 6 heures

LIEU DE FORMATION

Fédération Française de Natation
 104 rue Martre
 CS 70052
 92583 CLICHY Cedex

Métro Ligne 13
Mairie de Clichy

CONTACT & INSCRIPTIONS

Pour vous inscrire, renvoyez le bulletin d'inscription à infan@ffnatation.fr ainsi que par courrier (pour le règlement des frais) avant le **jeudi 12 mars 2020**.

Valentin MATHOU,
 INFAN
 01.70.48.45.51

Institut National de Formation des Activités de la Natation
 Fédération Française de Natation
 104 rue Martre, CS 70052,
 92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité :
 11753454075
Numéro SIRET :
 775 695 802 00063
Code APE :
 93 12 Z



Dénomination sociale : **INFAN - FFN**
 Adresse : **104 rue Martre – CS 70052 - 92 583 CLICHY Cedex**
 Déclaration préalable : **11.75.34540.75**
 Numéro SIRET : **775.695.802.000.63**



Conditions Générales de Vente Institut National de Formation des Activités de la Natation

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire. Pour les formations prises en charge par un OPCO :
- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et les frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN.

Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

(appel gratuit)

OFFRES D'EMPLOI

Fontenay-Sous-Bois (94) : Le club de l'USF NATATION recrute des entraîneurs H/F, BEESAN ou BEJEPS.

Différentes activités coexistent au sein de notre club :

- Jardin aquatique,
- Ecole de natation (ENF 1 / ENF 2),
- Natation compétition.

Le poste proposé est un CDD d'un an renouvelable. Les horaires sont variables en fonction du ou des groupes attribué(s) (horaires en soirées).

Rémunération de 24 €/H (Taux Horaire Brut).

Pour plus d'informations, contactez Mme Onidi, Présidente de la section au 06.07.59.44.36.

Les personnes intéressées peuvent postuler en envoyant leur candidature par mail : usfnatation@gmail.com.



RSCM Natation 36 rue Girard 93100 MONTREUIL

Pour préparer la nouvelle saison sportive qui débutera en septembre 2020, nous recrutons d'ores et déjà des éducateurs et des entraîneurs, en raison de la croissance du Club.

Club 100% licences, affilié à la FFN et en nette progression, nous sommes à la recherche de vos compétences : celles de travailler en équipe, d'apporter votre participation au projet sportif de l'an prochain, de transmettre votre joie de nager en compétition aux jeunes du club et de les conduire à exprimer le meilleur d'eux-mêmes.

Entraînements au Stade Nautique Maurice Thorez à Montreuil (métro Croix de Chavaux)

Les postes à pouvoir :

1 Entraîneur pour le groupe « Jeunes »

1 Entraîneur pour l'Ecole de Natation

Suivant vos disponibilités, vous pouvez avoir plusieurs créneaux/groupes dans la semaine et ainsi cumuler les heures

Conditions contractuelles :

CDI, 24€ net de l'heure

Rémunération selon diplôme à un tarif très attractif

BEESAN, BPJEPS AAN, MSN

Contactez-nous par courriel, accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation à arnaud.claudie@orange.fr



La VGA recherche en urgence au minimum jusqu'à la fin de saison 2020 un éducateur (trice) pour animer un groupe d'Aquaform le mercredi de 20h00 à 21h00. Des cours supplémentaires sont aussi à prévoir en plus pendant les vacances scolaires.

Salaire brut annualisé + 10% de congés payés

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'envoyer un mail avec vos coordonnées

à : secretariat@vgasportsdeau.org nous vous rappellerons



SPORTS D'EAU

Le Cergy-Pontoise Natation recrute un éducateur natation sportive H/F en CDI à temps partiel.
Profil recherché : Titulaire du BEESAN, ou DEJEPS ou BPJEPS avec le BF3 ou de la certification professionnelle MSN (formation prise en charge) avec le BF1. Débutant accepté



Mission :

- Formation des nageurs de l'école de natation et initiation (évaluateur ENF 1 et 2 souhaité).
- Encadrement des groupes loisirs (adultes).
- « J'Apprends à nager »
- Séances quotidiennes, accompagnement en rencontres amicales et encadrement de stages pendant les vacances scolaires
- Gestion administrative de ses activités, maîtrise des outils bureautiques et logiciel FFN.
- Temps partiel annualisé.

Profil :

- Esprit d'équipe,
 - Bonne connaissance du milieu de la natation,
 - Volonté de participer à un projet éducatif,
 - Autorité et écoute
 - Dynamique et motivé pour amener les jeunes la performance
 - Capable de s'investir dans la vie du club (Fêtes et événements organisés par le club).
-
- Envoyer CV + Lettre de motivation par mail à dtechnique@cpn95.org (Directeur Technique)

